

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 16482**

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 59

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Dans la logique de l'amendement précédent, nous proposons la suppression de cet alinéa. Rappelons, puisqu'il est question de sécurité sociale, cette phrase d'Ambroise Croizat : « Il faut faire de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ». En 2020, le projet du gouvernement abîme toujours plus les fondamentaux de notre système de solidarité.